

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aggravation de la crise de l'hôpital durant l'été 2023 (grève des ARM) Question écrite n° 11275

Texte de la question

Mme Angélique Ranc alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'aggravation de la crise de l'hôpital durant l'été 2023. Depuis le mois de juillet 2023, les assistants de régulation médicale (ARM) sont en grève dans 69 des 100 « centres 15 » départementaux. Plus de 80 % des ARM ont déposé un préavis de grève illimitée au CHU de Reims. Ils réclament, à juste titre, une revalorisation salariale, mais aussi des embauches. En effet, les Samu reçoivent près de 30 millions d'appels chaque année, une augmentation de 22 % entre 2014 et 2021 selon la Cour des comptes. Comme chaque été, de nombreux hôpitaux doivent restreindre l'accès aux urgences tandis que le Gouvernement appelle à appeler le 15 en premier recours. Ainsi, c'est 30 % d'appels supplémentaires auxquels ces agents doivent faire face et la pénibilité actuelle n'est pas reconnue. Enfin, des embauches doivent avoir lieu : alors qu'il existe 2 500 ARM en France, le ministère de la santé lui-même indique qu'il en manque autant et ce alors que le Gouvernement prévoit de généraliser le service d'accès aux soins (SAS). Ainsi, dans l'Aube et plus notamment à Troyes, les périodes d'appel obligatoire au 15 sont déjà devenues courantes pour accéder aux urgences de l'hôpital. Mme la députée demande à M. le ministre qu'une prime mensuelle de 100 euros leur soit allouée, ou *a minima* une prime d'urgence estivale. Elle demande également où en sont les nouvelles grilles indiciaires promises à ces professionnels de santé lors de l'étude de la loi « Rist » et comment le Gouvernement prévoit d'accélérer les recrutements.

Texte de la réponse

Afin de reconnaître le rôle essentiel que jouent les Assistants de régulation médicale (ARM) dans l'organisation des soins, la prime d'assistance à la régulation médicale a été revalorisée de 100 euros à compter du 1er janvier 2024, passant d'un montant de 120 euros à 220 euros brut par mois. Aussi, des travaux de refonte statutaire du corps des ARM sont en cours pour revaloriser leur parcours de carrière et renforcer l'attractivité du métier. La revalorisation de la rémunération des ARM participera à renforcer l'attractivité de ces carrières et permettra d'accélérer les recrutements au sein de cette profession.

Données clés

Auteur : Mme Angélique Ranc

Circonscription: Aube (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11275 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Travail, santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 septembre 2023</u>, page 8071 Réponse publiée au JO le : <u>20 février 2024</u>, page 1273